

POSTULAT proposé par : Claire-Lise Majola établi le : 21 septembre 2022

Pour une utilisation de parcelles communales encore libres en zone d'activités, afin de rendre la production énergétique renouvelable de la ville effective rapidement.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Chères et Chers collègues,

Au moment où la Romande Energie annonce pour notre canton une augmentation du prix de l'électricité de 49%, en cette période de campagne d'incitation menée urgemment auprès de tous les consommateurs (responsabilité individuelle et d'entreprises), la solution doit se porter sur deux plans, comme souvent répété : sobriété énergétique et recours aux énergies renouvelables.

Yverdon, reconnue Cité de l'Energie, et sa Municipalité ont adopté - je cite- « une politique énergétique responsable et durable, en phase avec les objectifs de la stratégie énergétique 2050. Cette politique mise notamment sur la production d'énergie à partir de sources renouvelables. A l'horizon 2035, la Ville souhaite ainsi couvrir 30% de ses besoins énergétiques à partir de ce type de sources, que ce soit par le solaire, l'éolien, la biomasse ou encore les rejets de chaleur » ¹.

En visionnant la video eSun, j'ai observé l'efficiance des centrales solaires installées sur les toits communaux. J'en ai choisi trois : la Marive, le collège de la Villette, Yverdon-les-Bains Energie. Ensemble elles fournissent, sur une surface de presque 1000 m² (924 exactement) 170'000 kWh par an ². Dans un appartement de 4 pièces de 4 personnes, la dépense d'énergie avoisine 4'500 kWh par an ³. Donc par année et même si ce sont des calculs approximatifs - il y a en effet des variations selon le lieu, le temps, l'heure, l'équipement et le nombre de personnes par appartement-, sur presque 1000m², 38 ménages peuvent être fournis en énergie renouvelable.

S'il reste pour Yverdon encore des toits idoines à équiper prochainement, nous savons que tout toit ne convient pas toujours pour des questions de vétusté, légèreté, pente, qualité historique, pour ne citer que ces écueils généralement avancés. Je me demande dès lors s'il ne vaudrait pas la peine d'installer aussi les panneaux solaires photovoltaïques sur des parcelles en zone d'activités non encore utilisées. J'ai trouvé sur le site d'Y-Parc aux grandes étendues ensoleillées de toutes petites parcelles propriété de la ville uniquement. Cependant, Yverdon-les-Bains est copropriétaire avec l'ECA et l'Etat d'une zone très étendue d'activités au sud-ouest d'Incyte et de Sylvac, de plus de 200'000m², non encore

¹ site officiel d'Yverdon-les-Bains > Développement et Economie > Cité de l'Energie > Politique énergétique

² la Marive (467m² et 82'000 kWh par an), le collège de la Villette (300m² et 57'000 kWh par an), Yverdon-les-Bains Energie (157m² et 31'000 kWh par an)

³ voenergies.ch : le chiffre triple pour une maison individuelle de 5 personnes.

construite, malgré l'entrée en vigueur du plan d'affectation il y a 8 ans ⁴. Dans l'attente de la mise à disposition ou la vente d'un terrain industriel, et en regard du contexte énergétique, les producteurs d'énergie photovoltaïque pourraient être encouragés à occuper les terrains nus en y implantant des panneaux solaires.

Nous pouvons imaginer que pour ce faire, les copropriétaires (Yverdon - ECA - Etat) et le producteur d'énergie s'accordent sur un temps d'occupation. Au-delà de ce délai minimum - peut-être cinq ou sept ans (pour un bon retour sur investissement), en regard d'une part des 8 ans passés sans construction et d'autre part de l'urgence énergétique - le producteur s'engagerait à restituer le terrain et à déplacer le cas échéant les panneaux sur les toitures des nouveaux bâtiments (réf. toiture, règlement PPA-PST art. 9.6.al.1 ⁵) ; restitution réalisée donc par le producteur d'énergie pour autant qu'un permis de construire soit déposé.

Pour permettre la prise en considération de pareille démarche inédite et l'analyse des avantages qui en résulteraient pour notre commune, je propose le postulat suivant :

J'invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques, par exemple sur les toits de la ville qu'il faut encore équiper, mais aussi sur d'autres surfaces, de façon innovante et même temporaire, comme des terrains en zone d'activités encore libres.

Claire-Lise Majola, le 21 septembre 2022

⁴ site officiel d'Yverdon-les-Bains > Développement et Economie > Zones d'activités économiques > Plan partiel d'affectation PPA-PST, entré en vigueur le 30 oct 2014

⁵ règlement PPA-PST art. 9.6.al.1 : « toits plats, végétalisés, sous réserve des surfaces nécessaires aux installations techniques et d'énergie solaire »